

**Sujet :** [INTERNET] Participation du Public par Voie Electronique Révision partielle n°1 du SAGE BOUTONNE

**De :** Fabien Blanchet <fabienblanchet17@gmail.com>

**Date :** 17/05/2023 16:17

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Il ne serait pas raisonnable ni acceptable de valider la modification visant au report de la règle n°1 du SAGE (2021 à 2027). Je donne ainsi un avis défavorable à ce report de règle n°1 du SAGE Boutonne de 2021 à 2027 sur la base d'éléments ci-dessous.

La transition et l'adaptation au changement climatique sont devenues essentielles et prioritaires pour la gestion de l'eau. Les paroles doivent être suivies par des actes concrets allant dans ce sens. Les nombreux experts sont unanimes.

L'agriculture peut rester un élément fort de nos territoires mais une agriculture soucieuse des écosystèmes et équitable vis à vis de l'eau ! Il est important de mettre en oeuvre des actions qui vont dans le sens de la transition des pratiques et non dans le sens de la destruction des milieux au profit de quelques agriculteurs :

- préservation des milieux humides ;
- restauration des cours d'eau ;
- gestion de l'eau et des milieux (zones humides et haies) cohérente avec une infiltration de l'eau dans les nappes et non pour l'évacuation rapide de l'eau. L'eau sur le bassin est évacuée trop vite sous pression de la profession agricole ;
- économies d'eau ;
- évolution des pratiques et des systèmes agricoles non visible sur le Bassin ;
- mise en place de solutions fondées sur la Nature,...

La loi sur l'eau prévoit des quantités d'eau pour les milieux naturels ; volumes non identifiés sur le territoire de la Boutonne (23% pour l'alimentation en eau potable - soit 1,4 millions de m3, 62% pour l'irrigation soit 3.8 millions de m3 et 15% pour l'industrie et autres (0.9 million de m3)... Les assecs sont de plus nombreux et perdurent une grande partie de l'année.

Les volumes prélevables définis par l'état se basent sur des données obsolètes, sans projection à 2027, et sans propositions concrètes ni partagées autres que les réserves.

Comptant sur l'impartialité de votre décision éclairée par les scientifiques, appuyée par vos services (MRAE), ...veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération respectueuse.

Fabien Blanchet